

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-DIEU  
MRC DES BASQUES**

**15 octobre 2019**

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, mardi le 15 octobre 2019, à laquelle étaient présents :

Monsieur       Alain Bélanger

Mesdames       Louiselle Rioux  
                  Tania Gagnon-Malenfant  
                  Nancy Gagné

Messieurs       Frédéric Bastille  
                  Frédéric Leblond  
                  Jean-Claude Caron

Tous les conseillers (ères) formant quorum sous la présidence de M. Alain Bélanger, maire.

Était également présent à ladite assemblée M. Daniel Dufour, directeur général de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

Le maire Alain Bélanger ouvre la séance par une pensée du jour.

**2019-10-164**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Leblond  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** l'ordre du jour soit et est adopté tel que déposé tout en retirant le point suivant:

11.1 Résolution - adoption du règlement numéro 430 établissant des normes relatives à l'occupation et l'entretien des bâtiments

Et tout en ajoutant le point suivant:

13.1 Résolution - mandat à la firme Marie-Josée Deschênes, architecte pour réaliser un audit technique du presbytère

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2019-10-165**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE SEPTEMBRE 2019**

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Bastille  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019 et celui de la séance extraordinaire du 18 septembre 2019 soient et sont adoptés tels que déposés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Questions diverses

## **CORRESPONDANCE**

La correspondance est passée en revue.

2019-10-166

### **APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU MOIS DE SEPTEMBRE 2019**

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 3.1 du *Règlement no 314 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires*, le trésorier a déposé aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu la liste des chèques émis et la liste des comptes payés en date du 30 septembre 2019;

**ATTENDU QUE** le trésorier a également déposé aux membres du conseil de la municipalité la liste des comptes qui restent à payer pour le mois de septembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Nancy Gagné  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**DE PRENDRE ACTE** du dépôt de la liste des chèques émis, salaires payés, des comptes payés par dépôt direct et des comptes payés par prélèvements en date du 30 septembre 2019 totalisant la somme de 124 378.08 \$, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

**D'APPROUVER** la liste des comptes qui restent à payer pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2019, pour un montant de 107 560.89 \$ dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

**QUE** le trésorier soit et est autorisé à émettre les chèques en paiement des comptes qui restent à payer et ce, en imputant les sommes nécessaires à même les codes budgétaires appropriés incluant la facture transmise par Musik Yves Mercier en août dernier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les listes de comptes précitées.

---

Daniel Dufour, secrétaire-trésorier

2019-10-167

### **RÉSOLUTION - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL**

**ATTENDU QUE** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**ATTENDU QUE** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**ATTENDU QU'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

**ATTENDU QUE** ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un

nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**ATTENDU QUE** ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu prévoit la formation de six (6) pompiers pour le programme Pompier I et/ou de quatre (4) pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Basques en conformité avec l'article 6 du Programme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Louiselle Rioux  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**DE PRÉSENTER** une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Basques

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-10-168

**RÉSOLUTION - ENTÉRINEMENT DU CONTRAT DE FOURNITURE DE SABLE ABRASIF**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a approché une entreprise locale pour la fourniture des matériaux granulaires devant servir à la préparation des abrasifs pour la période hivernale 2019-2020;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande porte plus spécifiquement sur la fourniture de 83 voyages de 16 tonnes de matériaux granulaires;

**CONSIDÉRANT QU'**une proposition a été déposée en bonne et due forme à cet effet;

PAR CONSÉQUENT,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Jean-Claude Caron  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**DE RETENIR** la proposition de Société J.R.M. enr. au montant de 10 743.52 \$ plus taxes aux fins de l'approvisionnement et la mise en réserve de 1328 tonnes d'abrasifs pour la saison hivernale 2019-2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-10-169

**RÉSOLUTION - CONTRAT DE FOURNITURE DES PRODUITS PÉTROLIERS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a lancé un processus d'appel d'offres sur invitation concernant la fourniture d'essence, de carburant diesel et d'huile à chauffage;

**CONSIDÉRANT QU'**une seule soumission a été reçue et ouverte en date du 2 octobre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** cette soumission a été jugée conforme aux exigences des documents d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Leblond  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents:

**D'ADJUGER** le contrat de fourniture d'essence, de carburant diesel et d'huile à chauffage à *Gaz-O-Bar/Énergie Sonic* en fonction des quantités estimatives apparaissant au devis.

**D'EFFECTUER** les vérifications appropriées en cours de période contractuelle afin de s'assurer que les tarifs préférentiels consentis continuent d'être appliqués.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2019-10-170**

**RÉSOLUTION - MOUVEMENT DE PERSONNEL**

**ATTENDU** la fin de la saison hivernale donc la terminaison des activités d'entretien des espaces verts;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSE** par Mme la conseillère Tania Gagnon-Malenfant  
Et **RESOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**D'APPROUVER** la fin d'emploi de M. Yves Beaulieu, journalier affecté au Service d'entretien des espaces verts, effective le 4 octobre 2019 et de M. Denis Desjardins, responsable dudit service, effective le 11 octobre 2019;

**D'APPROUVER** une allocation de 200.00 \$ soit et est allouée à l'inspecteur municipal pour ses dépenses annuelles d'utilisation de son véhicule personnel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2019-10-171**

**RÉSOLUTION -DIRECTIVE DE CHANGEMENT - CONTRAT DE REMPLACEMENT DU PAVAGE SUR LA RUE GAUVIN OUEST**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu a procédé à un appel d'offres par invitation pour les travaux de pavage de la rue Gauvin Ouest et de la 1ère avenue;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu a accordé le contrat à l'entreprise « Construction B.M.L., division de Sintra inc. » pour réaliser une partie du projet au montant de 51 925 \$ plus taxes;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a également indiqué à l'entreprise susmentionnée qu'elle retranchait l'item « enlèvement de l'enrobé existant »;

**ATTENDU QUE** l'entreprise se dit lésée au chapitre des frais de mobilisation/démobilisation;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'accorder un ajustement contractuel afin de couvrir cette situation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Bastille  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**D'AJOUTER** l'item « frais fixes de mobilisation/démobilisation/pension » au montant de 1 850.00 \$ portant le contrat à 44 850.00 \$ plus taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-10-172

**RÉSOLUTION - DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2018**

Selon l'article 53.3 du règlement sur la qualité de l'eau potable, la Municipalité dépose le bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018. Il est disponible pour consultation.

**RÉSOLUTION - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 430 ÉTABLISSANT DES NORMES RELATIVES À L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

Point retiré de l'ordre du jour

2019-10-173

**RÉSOLUTION - CONTRIBUTIONS ET ADHÉSIONS PAR LA MUNICIPALITÉ**

**CONSIDÉRANT** les pouvoirs accordés aux municipalités en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* concernant une aide octroyée en matière d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt général des citoyens et des citoyennes de la municipalité d'octroyer certaines subventions ayant pour but de réunir et de dispenser à la population de Saint-Jean-de-Dieu des activités récréatives, culturelles, sociales, sportives et autres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Leblond  
Et unanimement **RÉSOLU** par les conseillers présents

**QUE** le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** la municipalité verse les sommes suivantes à titre de contributions financières ou abonnements annuels:

<b>Corporations / organismes</b>	<b>Contribution</b>
Fabrique de Saint-Jean-de-Dieu (bingo)	100.00 \$
La Ressource	50.00 \$
Chevaliers de Colomb (bulletin)	25.00 \$
Vocal Synergie	100.00 \$
Fabrique de Saint-Jean-de-Dieu (feuillet)	60.00 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-10-174

**RÉSOLUTION - MOTION DE FÉLICITATIONS À LA CORPORATION TOURISTIQUE POUR L'ORGANISATION ET LA TENUE DE LA BASTRINGUE D'AUTOMNE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation touristique de Saint-Jean-de-Dieu a organisé la première édition de la Bastringue d'automne le 21 septembre dernier sur le site de la Maison D'Auteuil;

**CONSIDÉRANT QUE** cette journée festive marquait le début de l'automne en mettant en valeur la culture traditionnelle avec des activités originales telles que des visites guidées de la Maison d'Auteuil, le lancement de l'exposition de photographies anciennes «Agriculture d'autrefois», tours de carriole, atelier d'écumage, visite des animaux à la ferme et exposition d'outils agricoles anciens;

**CONSIDÉRANT QUE** l'événement a été un vif succès tout en générant une attention médiatrice positive sur le milieu johannois;

**CONSIDÉRANT QUE** cet événement a requis des centaines d'heures de bénévolat pour en arriver à produire cette qualité d'événement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Nancy Gagné  
Et unanimement **RÉSOLU** par les conseillers présents

**QUE** la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu félicite la Corporation touristique de Saint-Jean-de-Dieu pour l'organisation et la tenue de la Bastingue d'Automne;

**QUE** des remerciements soient également dirigés vers la famille D'Auteuil, les divers intervenants externes, les employés municipaux et M. Philippe Veilleux dont l'implication remarquable a conduit au succès de l'événement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2019-10-175**

**RÉSOLUTION - MANDAT À LA FIRME MARIE-JOSÉE DESCHÊNES, ARCHITECTE POUR RÉALISER UN AUDIT TECHNIQUE DU PRESBYTÈRE**

**ATTENDU** les démarches visant à trouver une nouvelle vocation pour le presbytère et le désir du conseil municipal de prioriser une vocation communautaire;

**ATTENDU QUE** le comité Ad Hoc en charge de cette démarche recommande notamment la réalisation d'un carnet de santé pour évaluer les déficiences structurales du bâtiment et en estimer le coût de correction;

**ATTENDU** la réception des soumissions suivantes visant à effectuer le carnet de santé du presbytère:

Marie-Josée Deschênes	4 000 \$ plus taxes
Goulet & Lebel architectes	6 700 \$ plus taxes
Architecture Daniel Dumont	7 520 \$ plus taxes

**ATTENDU** la recommandation du comité ad hoc;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Madame la conseillère Tania Gagnon-Malenfant  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** ce Conseil, sur recommandation du comité ad hoc susmentionné, autorise une dépense et un déboursé de 4 000 \$ plus taxes à la firme *Marie-Josée Deschênes, architecte* pour effectuer le carnet de santé du presbytère.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2019-10-176**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Bastille  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la séance soit levée. Il est 21h00.

---

Alain Bélanger,  
Maire

---

Daniel Dufour,  
Directeur général

